

Conditions Générales des jeux accessibles via le Site web « www.e-loterie.ma »

AVERTISSEMENT

Bienvenue sur le site <https://www.e-loterie.ma> de la Société de Gestion de la Loterie Nationale (ci-après l' « **Organisateur** »).

Vous devez lire attentivement les stipulations suivantes car celles-ci constituent un contrat établissant les conditions générales d'utilisation des jeux en ligne de l'Organisateur (ci-après les « **Conditions Générales** ») via le site <https://www.e-loterie.ma> (ci-après le « **Site Internet** »).

Le clic « j'accepte » que vous exécuterez après avoir rempli votre demande d'inscription constitue la validation de votre demande de jeu et vaudra acceptation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après) et du règlement de chaque jeu proposé. En conséquence, vous ne pouvez valider votre inscription que si vous acceptez les documents susvisés.

1. Préambule :

Les Conditions Générales suivantes régissent l'ensemble des opérations effectuées via le Site Internet. Toute opération effectuée via le Site Internet implique du Joueur (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après) son acceptation inconditionnelle et irrévocable des Conditions Générales.

Les jeux de l'Organisateur disponibles sur le Site Internet sont réservés aux Joueurs (tel que ce terme est défini à la clause 2 ci-après), personnes physiques, âgées de dix-huit (18) ans et plus.

2. Définitions :

Les termes utilisés dans les Conditions Générales avec une majuscule, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, auront la signification suivante :

« **Charte des Données Personnelles** » :

désigne la charte relative à la protection des données personnelles des utilisateurs du Site Internet et des services de l'Organisateur, élaborée par l'Organisateur en partenariat avec l'Opérateur ;

« **Compte Joueur** » :

désigne tout compte créé sur le Site Internet par toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus ;

- « **Conditions Générales** » : désigne les présentes conditions générales, en ce compris le préambule et l'avertissement, étant précisé que, pour les besoins dudit avertissement, le terme « *vous* » désigne le Joueur ;
- « **Dirhams** » : a la signification qui lui est attribuée à la clause 10.1 des présentes ;
- « **Joueur** » : désigne toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans et plus utilisant le Site Internet ;
- « **Opérateur** » : désigne la société INTRALOT MAROC SA, société anonyme de droit marocain au capital de 300.000 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca, sous le numéro 218457, domiciliée à Casablanca (20.000), Immeuble Smaex 24 avenue Ali Abderazak, Quartier Racine Extension - Maarif, chargée par l'Organisateur de gérer le Site Internet ;
- « **Organisateur** » : désigne la Société de Gestion de la Loterie Nationale, société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Casablanca, sous le numéro 31 755, domiciliée à Casablanca (20.000), Tour Atlas, Place Zellaqa, chargée de l'organisation et de l'exploitation de la Loterie Nationale, en vertu d'une convention conclue entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et l'Etat marocain le 28 mars 1972, en application de la loi n° 23-71 du 13 kaada 1391 *relative à la loterie nationale et aux loteries autorisées* (B.O. 5 avril 1972) et du décret n° 2-72-310 du 14 jourmada I 1392 *fixant les conditions de gestion, d'organisation et de contrôle de la loterie nationale* (B.O. 28 juin 1972) ;
- « **Points** » : a la signification qui lui est attribuée à la clause 10.1 des présentes ;
- « **Prise de Jeu avec Abonnement** » : désigne les prises de jeu anticipées pour les prochains X tirages. X étant défini par le Joueur et compris entre 2 et une limite définie dans le règlement de chaque jeu ;
- « **Services Clients** » : désigne le service interne de l'Opérateur chargé de la réception et du traitement des demandes et réclamations des Joueurs ;
- « **Site Internet** » : a la signification qui lui est attribuée à l'avertissement.

3. Inscription :

Afin de participer aux jeux accessibles via le Site Internet, chaque nouveau Joueur doit créer un dossier personnalisé dénommé « Compte Joueur ».

3.1 Création du Compte Joueur :

Pour la création de son Compte Joueur, le nouveau Joueur devra cliquer sur le bouton « Inscription » situé en haut de la page d'accueil principale et remplir le formulaire d'inscription mentionnant, notamment, les informations suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse du domicile, adresse e-mail, numéro de la carte d'identité nationale (CIN), nom d'utilisateur et mot de passe, question et réponse de sécurité. Par ailleurs, le Joueur disposera de la faculté de vérifier l'ensemble des informations saisies par lui afin que ce dernier puisse, le cas échéant, corriger lesdites informations avant leur validation définitive.

Le nouveau Joueur devra saisir un code dénommé « captcha » qui lui sera affiché par le système d'une manière aléatoire.

Le Joueur doit attester sur l'honneur être majeur et déclarer avoir pris connaissance et accepter la Charte des Données Personnelles, les Conditions Générales ainsi que les règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

L'Opérateur ou l'Organisateur se réserve le droit de demander, à tout moment, à tout titulaire d'un Compte Joueur tout document justifiant les informations communiquées lors de l'inscription et notamment, son identité, son âge, et/ou son adresse.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure, à sa seule discrétion, les Joueurs qui fournissent des informations et/ou documents erronés et/ou falsifiés lors de leur inscription, ou qui n'ont pas répondu à la demande de l'Opérateur ou de l'Organisateur, selon le cas, en application de l'alinéa précédent dans le délai fixé dans ladite demande.

3.2 Nom d'utilisateur et Mot de passe :

Un mot de passe doit être distinctif et contenir une combinaison de chiffres et de lettres comprenant huit (8) à quatorze (14) caractères.

Le Joueur doit être prudent et sélectif lors du choix de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. En conséquence, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable de toute utilisation frauduleuse et/ou piratage par un tiers de ces nom d'utilisateur et mot de passe.

A l'issue de son inscription, le Joueur recevra sur son adresse email son nom d'utilisateur validé. Le Joueur devra ensuite cliquer sur le lien fourni pour confirmer son inscription.

3.3 Mot de passe oublié :

En cas d'oubli de son mot de passe, le Joueur doit demander un nouveau mot de passe soit (i) en contactant directement le Service Clients qui, après avoir vérifié et validé son identité, lui transmettra par e-mail un mot de passe temporaire soit (ii) en cliquant sur le lien « mot de passe oublié » qui se trouve en dessous du bouton « connexion ». Le Joueur sera invité à entrer son nom d'utilisateur et sa date de naissance. Un e-mail sera immédiatement envoyé à l'adresse que le Joueur a mentionnée lors de son inscription. Cet e-mail contiendra un mot de passe temporaire afin d'accéder à son compte.

Le Joueur sera ensuite guidé pour modifier son mot de passe temporaire et choisir un nouveau mot de passe, lequel annulera et remplacera l'ancien mot de passe.

Il est à noter qu'en cas d'oubli de son nom d'utilisateur, le Joueur devra contacter le Service Clients afin que ce dernier lui communique son nom d'utilisateur. Pour ce faire, le Joueur devra indiquer au Service Clients soit son nom, soit son adresse, soit sa date de naissance.

Une fois l'inscription réalisée, le Compte Joueur aura le statut de compte « provisoire » tant que le Joueur n'aura pas rempli les conditions définies à la clause 4 ci-dessous.

3.4 Modification des données personnelles :

Sans préjudice des dispositions de la loi n° 09-08 du 18 février 2009 *relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel*, Lors de la création de son Compte Joueur via le Site Internet, le Joueur disposera de la faculté de modifier son adresse e-mail, son relevé d'identité bancaire (RIB). A cet effet, le Joueur s'engage à tenir en permanence à jour son dossier inhérent à son Compte Joueur et, notamment, à contacter sans délai le Service Clients pour lui fournir les justificatifs afférents aux modifications concernées ainsi que les nouveaux documents qui annuleront et remplaceront les anciens documents.

Il est en outre expressément entendu que tout Joueur souhaitant modifier son adresse e-mail, son RIB devra en informer préalablement l'Opérateur par l'un des moyens visés à la clause 16 des Conditions Générales.

Le Compte Joueur aura ainsi le statut « provisoire » jusqu'à la réception par l'Opérateur du ou des document(s) demandé(s) par l'Opérateur justifiant la modification apportée.

4. Activation du Compte Joueur :

Pour que le Compte Joueur puisse passer du statut « provisoire » au statut « actif », le Joueur doit transmettre à l'Opérateur les documents suivants :

- Le Joueur doit envoyer à l'une des adresses de contact visées à la clause 16 des Conditions Générales, à l'Opérateur une copie recto-verso de sa carte d'identité nationale. Sur la base de ce document envoyé par le Joueur, l'Opérateur vérifiera l'exactitude des informations fournies par le Joueur lors de son inscription au Site Internet.
- Tout Joueur détenteur d'un compte bancaire au Maroc doit transmettre, par courrier, fax ou e-mail visés à la clause 16 des Conditions Générales à l'Opérateur une copie de son RIB cacheté et signé par sa banque.

Le Joueur disposera d'un délai de soixante (60) jours à compter de la date de son inscription pour transmettre à l'Opérateur les documents mentionnés ci-dessus. A défaut de réception par l'Opérateur desdits documents dans le délai de soixante (60) jours susvisé, l'Opérateur procédera à la clôture du Compte Joueur qui aura, dès lors, le statut de compte « clôturé », conformément à la clause 6 ci-dessous.

A condition que le Compte Joueur n'ait pas le statut de compte « clôturé », et après communication des documents susvisés à l'Opérateur d'une façon claire et lisible et dans les formes et délais susmentionnés, l'Opérateur modifiera le statut du Compte Joueur qui passera d'un statut « provisoire » vers un statut « actif ».

5. Accès au Compte Joueur :

Afin de se connecter à son Compte Joueur, le Joueur saisit, dans les champs servant à son identification, la combinaison unique de son nom d'utilisateur et de son mot de passe. Tout mouvement effectué sur le Compte Joueur résultant d'une authentification réussie avec le nom d'utilisateur et le mot de passe est sous la responsabilité exclusive du titulaire du Compte Joueur.

6. Clôture du Compte Joueur :

La clôture du Compte Joueur signifie que ce dernier sera fermé définitivement et ne pourra plus être réactivé.

Le Joueur reconnaît que l'Organisateur pourra, de plein droit et sans préavis, clôturer le Compte Joueur, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, notamment dans les cas suivants :

- Le Joueur, possédant un Compte Joueur ayant le statut « provisoire » ou « actif », notifie expressément et par écrit conformément aux stipulations de la clause 16 ci-après, sa demande de clôture de son Compte Joueur au Service Clients. En cas de doute, l'Opérateur se réserve le droit de confirmer, dans un délai de soixante (60) jours à compter de ladite notification, cette demande auprès du Joueur ;
- L'Opérateur n'a pas reçu du Joueur, dans le délai de soixante (60) jours à compter de la date de création de son Compte Joueur, l'intégralité des documents requis dans les conditions spécifiées à la clause 4 ci-dessus ;
- Le Joueur communique à l'Opérateur des documents de validation (CIN et RIB) de son identité/âge, qui ne correspondent pas aux données saisies dans son Compte Joueur lors de son inscription ou d'une quelconque modification au niveau dudit Compte Joueur ;
- Tout Compte Joueur n'ayant enregistré aucun mouvement durant une période de douze (12) mois consécutifs ;
- L'Opérateur soupçonne que le titulaire du Compte Joueur a utilisé le Site Internet de manière frauduleuse et/ou à des fins suspectes ;
- L'Opérateur se rend compte, par quelque moyen que ce soit, qu'un Joueur est mineur, étant précisé que, dans ce cas, l'Opérateur annulera toute prise de jeu en cours effectuée par ce mineur et ce dernier ne pourra pas obtenir le paiement de ses gains ;
- Le Joueur ne répond pas à la demande formulée par l'Organisateur ou l'Opérateur, en application de l'avant dernier alinéa de la clause 3.1, dans le délai fixé dans ladite demande ;
- plus généralement, en cas de non respect par le Joueur des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet.

Le titulaire du Compte Joueur clôturé recevra un courrier de l'Opérateur lui notifiant, notamment, la clôture de son Compte Joueur ainsi que son solde final et l'invitant à se présenter - dans un délai de six (6) mois à compter de ladite notification - auprès de l'Organisateur afin de retirer le solde de son Compte Joueur. Passé le délai de six (6) mois susvisé, le titulaire du Compte Joueur clôturé ne sera plus autorisé à retirer le solde de son Compte Joueur, lequel reviendra, de plein droit, à l'Organisateur.

Dans l'hypothèse où le titulaire du Compte Joueur clôturé se présente dans le délai susmentionné auprès de l'Organisateur, celui-ci devra être muni de sa carte d'identité nationale et de la lettre de notification mentionnée ci-avant.

Il est expressément stipulé que cette opération de restitution du solde ne sera réalisée que (i) si l'Opérateur et l'Organisateur n'ont aucun soupçon relatif à des pratiques suspectes ou frauduleuses éventuellement réalisées par le titulaire du Compte Joueur clôturé et (ii) si le Compte Joueur n'a pas été clôturé au motif que le Joueur est un mineur. Par ailleurs, il est entendu que seul le solde final enregistré par le système central de l'Opérateur fait foi.

7. Sécurité :

L'Organisateur donne une importance primordiale à la sécurité des données fournies sur le Site Internet. Ainsi, les données personnelles de chaque Joueur seront sécurisées au mieux pendant l'utilisation des services en ligne et ce, conformément à la réglementation en vigueur.

7.1 Cryptage :

Les informations fournies par le Joueur via le Site Internet sont cryptées et ne peuvent pas être lues sur Internet. Le cryptage est utilisé sur tous les enregistrements, gestions des comptes, jeux et paiements.

7.2 Verrou ou « padlock » :

Chaque écran situé dans les zones sécurisées du Site Internet comprendra le symbole du « padlock » dans le coin en bas à droite de la page pour indiquer que le Joueur est dans une zone sécurisée et que toute information qu'il transmet est cryptée.

7.3 Plus de sécurité :

Si le Joueur est connecté à son Compte Joueur et qu'il n'enregistre pas de transactions pendant une certaine durée, il sera automatiquement déconnecté, et ce pour des raisons de sécurité.

8. Responsabilité :

8.1 Responsabilité du Joueur :

Dans le cas où l'Opérateur et/ou l'Organisateur suspectent que le Compte Joueur fait l'objet d'une utilisation frauduleuse et/ou en cas de violation des Conditions Générales, de la Charte des Données Personnelles et/ou des règlements en vigueur des jeux accessibles via le Site Internet, l'Opérateur pourra, le cas échéant, surseoir immédiatement au paiement des gains, voire clôturer le Compte Joueur concerné à sa seule discrétion. Toute activité frauduleuse ou suspecte pourra, le cas échéant, être déclarée aux autorités compétentes.

L'Opérateur se réserve le droit d'annuler toute prise de jeux réalisée par toute personne travaillant pour le compte de ce dernier et ayant tenté de commettre une fraude à l'égard de l'Opérateur et/ou de l'Organisateur.

L'Opérateur se réserve aussi le droit de suspendre tout versement ou montant gagnant jusqu'à ce que l'identité du gagnant soit correctement vérifiée par les soins de l'Opérateur, afin de s'assurer notamment que le paiement de la somme des gains soit adressé à la personne concernée.

8.2 Responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur :

L'Organisateur et/ou l'Opérateur ne peuvent être tenus responsables des informations erronées que le Joueur a pu transmettre lors de son inscription, de l'absence de mise à jour de ces données par le Joueur ou des erreurs qu'il peut commettre en jouant, ainsi que de tout dommage résultant de comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu, d'une panne technique, d'une atteinte au système de traitement automatisé de données, de difficultés provenant du réseau Internet empêchant notamment l'accès au Site Internet ou la bonne navigation sur celui-ci, des défauts de fonctionnement ou d'utilisation du poste informatique du Joueur, d'une interruption temporaire ou d'un arrêt définitif des jeux ou de tout autre fait hors de son contrôle, notamment d'éventuels actes de malveillance externe.

Il est expressément entendu que, l'Organisateur, et/ou l'Opérateur ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des erreurs de direction ou de redirection, d'une absence de disponibilités d'informations et/ou de la présence de virus sur le Site Internet. La connexion au Site Internet implique la connaissance et l'acceptation par les Joueurs des caractéristiques et des limites liés à l'utilisation d'Internet, d'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par d'éventuels virus.

En cas de nécessité, notamment en cas de travaux d'entretien, de panne technique, d'atteinte au système de traitement automatisé de données ou de difficultés provenant du réseau Internet, l'accès au Site Internet ainsi que l'exploitation des jeux peuvent être suspendus provisoirement, voire arrêtés définitivement, ce que le Joueur reconnaît et accepte.

9. Jeu responsable :

L'Organisateur a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir et lutter contre les comportements excessifs ou pathologiques vis-à-vis du jeu. Ces mesures peuvent être divisées en deux catégories :

- a) Les mesures que l'Organisateur lui-même impose à l'opération des jeux. Dans ce cadre, l'Opérateur applique une limite de mises maximum par Joueur et par jour.
- b) Les mesures qui consistent à fournir aux Joueurs un accès à la gestion de leurs Comptes Joueurs, afin qu'ils puissent eux-mêmes contrôler le service qui leur est offert par l'Opérateur. Dans ce cadre :
 - Le Joueur peut définir la limite maximale d'engagement de mises ;
 - Le Joueur a la possibilité de s'auto-exclure du service et ainsi de ne plus pouvoir utiliser son Compte Joueur pendant une période qu'il aura déterminée ;
 - Le Joueur a la possibilité de demander la fermeture immédiate de son Compte Joueur.

10. Fonctionnement du Compte du Joueur :

10.1 Dépôt :

Le titulaire d'un Compte Joueur ayant le statut « provisoire » ou « actif » a la possibilité d'effectuer des dépôts d'argent sur son Compte Joueur en utilisant tous types de cartes bancaires autorisées par l'Opérateur ou en procédant à des virements bancaires.

Seuls les dépôts en dirhams marocains (ci-après « Dirhams ») sont acceptés sur le Site Internet.

Le dépôt d'une somme d'argent au crédit d'un Compte Joueur sera automatiquement converti en points de jeux électroniques (ci-après les « Points »). La parité Dirhams/Point correspond à :

Un Dirham = Un Point

Dans le cadre du retrait d'une somme d'argent au débit d'un Compte Joueur, l'opération de conversion stipulée ci-avant sera effectuée dans le sens contraire. Les Points seront alors convertis en Dirhams, conformément à la parité mentionnée ci-avant.

Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du dépôt des fonds dans son Compte Joueur peut contacter le Service Clients par mail à l'adresse suivante : service@e-loterie.ma.

Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.1 Dépôt par carte bancaire :

Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt sur son Compte Joueur en utilisant sa carte bancaire, doit cliquer sur le lien « Dépôt » sur le Site Internet.

Deux modes de paiement sont valables, le Joueur est invité à choisir le paiement par « Carte Bancaire », saisir par la suite le montant qu'il souhaite déposer et valider le formulaire.

Après validation du formulaire, le Joueur doit saisir les références de sa carte bancaire et confirmer son dépôt.

Il est à noter que le traitement d'une opération de dépôt prend entre 10 à 15 secondes.

Toutefois, ce processus peut durer jusqu'à 1 minute pendant les heures de grande affluence.

Un seul clic sur le bouton « Dépôt » est suffisant pour la validation de l'ensemble de l'opération.

10.1.2 Dépôt par virement ou versement bancaire :

Un virement bancaire ou un versement en espèces permet au Joueur de déposer des fonds auprès de la banque de l'Opérateur.

Un virement bancaire ou un versement en espèces peuvent prendre un certain délai, conformément aux normes bancaires en vigueur, étant précisé que des frais bancaires s'y appliquent et restent à la charge exclusive du Joueur.

Tout Joueur souhaitant effectuer un dépôt par virement bancaire ou versement en espèces sur son Compte Joueur doit cliquer sur le bouton « Dépôt » sur la page d'accueil.

Un état apparaîtra à l'écran récapitulant : les détails du compte bancaire où le Joueur peut transférer les fonds ou remettre les espèces ainsi qu'un numéro unique de référence dont le Joueur aurait besoin pour le transmettre à sa banque, dans le cadre de son virement bancaire ou versement en espèces.

Le Joueur a la possibilité d'imprimer le formulaire correspondant à son compte bancaire.

Le Joueur doit conserver tous les reçus bancaires et les références comme preuve de paiement.

Un montant de dépôt minimum stipulé par l'Opérateur est exigé.

10.1.3 Frais :

Il est à noter que tout dépôt effectué par carte bancaire, par virement bancaire, ou par versement en espèces ou par tout autre mode de paiement accepté par l'Opérateur peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.2 Retrait :

Seuls les titulaires d'un Compte Joueur « actif » pourront procéder à des retraits de sommes d'argent dans la limite du solde de leur Compte Joueur.

Les montants retirés sont versés aux Joueurs selon les modes de retrait visés à la clause 10.2.1.

Tout Joueur ayant rencontré une quelconque difficulté lors du retrait des fonds dans son Compte Joueur peut contacter le Service Clients par mail à l'adresse suivante : service@e-loterie.ma.

10.2.1 Retrait par virement bancaire :

Tout Joueur souhaitant procéder à un retrait de fonds de son Compte Joueur, doit se rendre à la section « Mon Compte » et choisir l'option « Retrait ». Le Joueur sera informé du solde de son Compte Joueur et du montant maximal pouvant être retiré.

Pour des raisons de sécurité, le Joueur doit entrer son mot de passe valide.

Les retraits ne sont pas autorisés à partir d'un Compte Joueur ayant le statut « provisoire ».

Une fois le montant que le Joueur souhaite retirer introduit, la demande sera traitée conformément aux procédures stipulées par l'Opérateur.

Il est à noter que le traitement d'un virement bancaire peut prendre entre trois (3) à cinq (5) jours ouvrables.

Un montant de retrait stipulé par l'Opérateur minimum/maximum est exigé.

10.2.2 Frais :

Il est à noter que tout retrait effectué par virement bancaire peut engendrer des frais bancaires qui seront supportés intégralement par le Joueur.

10.3 Prise de jeux :

Le Joueur a la possibilité d'opérer des prises de jeu dans la limite du solde de son Compte Joueur.

Le Joueur saisit son nom d'utilisateur et son mot de passe et choisit le jeu auquel il veut participer en suivant les instructions qui lui sont données sur le Site Internet. La participation à un des jeux disponibles sur le Site Internet implique l'adhésion au règlement en vigueur de ce jeu disponible sur le Site Internet ou sur le site www.loterie.ma. Sur le Site Internet, le Joueur peut accéder à l'historique de ses prises de jeux et de ses transactions.

Le montant de chaque prise de jeux est déduit du solde du Compte Joueur.

10.4 Promotions spéciales :

A titre promotionnel, l'Organisateur et/ou l'Opérateur peut offrir des parties gratuites sous la forme de « crédits de jeux » (appelés aussi « e-crédits promotionnels ») nominatifs accordés aux Joueurs inscrits sur le Site Internet. Les conditions de participation sont particulières pour chaque opération et feront l'objet d'une notification aux Joueurs par courrier électronique, et/ou par une information générale sur le Site Internet.

Les « e- crédits promotionnels » obtenus sont ajoutés aux disponibilités du Compte Joueur.

Selon les dispositions de chaque opération, les « crédits de jeux » peuvent être utilisables uniquement sur certains jeux ou types de jeux. En cas de non utilisation à l'expiration de leur durée de validité, l'Opérateur se réserve le droit de les annuler.

Les « e-crédits promotionnels » ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait par le Joueur.

Lorsque le Joueur réalise une prise de jeu, ses « e-crédits promotionnels » en cours de validité sont utilisés en priorité.

11. Paiement des gains :

Les gains en dirhams, inférieurs ou égaux à cinquante mille (50.000) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu sont convertis en Points, conformément à la parité stipulée à la clause 10.1 ci-dessus.

Seuls les Joueurs, disposant d'un compte bancaire sur le Royaume du Maroc, peuvent demander que les Points susvisés soient convertis en Dirhams et versés directement sur leurs comptes bancaires.

Le Compte Joueur ayant le statut « actif » ou « provisoire » sera ainsi crédité du nombre de Points correspondant.

Pour les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50.000) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu à partir d'un compte « actif », la conversion en Points n'est pas effectuée et le Compte Joueur n'est pas crédité. Le Joueur devra récupérer ses gains auprès de l'Organisateur muni de sa CIN et de la notification de gain telle qu'elle lui a été transmise par email par l'Opérateur.

Pour les Prises de Jeu avec Abonnement, à partir d'un compte « actif » et, tant que le Joueur ne se sera pas présenté auprès de l'Organisateur pour récupérer ses gains, ces derniers s'accumuleront au fur et à mesure et cela quelque soit le montant desdits gains, sous réserve que les gains supérieurs à cinquante mille (50.000) dirhams soient issus des résultats du premier tirage.

Pour les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50 000) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu à partir d'un compte « provisoire », le Joueur sera destinataire d'une notification de gain avec une réserve indiquant que le Joueur ne pourra se présenter auprès de l'Organisateur pour récupérer ses gains qu'une fois que son Compte Joueur passera au statut « actif ».

Il est entendu que seule la notification des gains enregistrée au niveau du système central de l'Organisateur fait foi.

12. Forclusion :

Les gains strictement supérieurs à cinquante mille (50 000) Dirhams, acquis lors d'une (1) prise de jeu à partir d'un compte « actif » sont payables, conformément à la clause 11 ci-avant, dans un délai de six (6) mois à compter du jour de la publication des résultats du tirage, à peine de forclusion. Passé le délai de six (6) mois susvisé, ces gains seront forclos.

13. Réclamations :

A peine de forclusion, toutes les réclamations concernant le paiement des gains doivent être adressées à l'Organisateur.

Toutes réclamations, autres que celles susvisées, relatives aux jeux accessibles via le Site Internet doivent être adressées à l'Opérateur par l'un des moyens visés à la clause 16 des Conditions Générales.

14. Fraude :

Toute fraude ou tentative de fraude, et plus généralement toute infraction relative à la saisie des numéros de carte bancaire du Joueur ou à toute transaction effectuée par carte bancaire, ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'Organisateur et/ou de l'Opérateur.

15. Modification des jeux et des Conditions Générales :

Le Joueur accepte que l'Organisateur modifie les règles des jeux, suspende les jeux ou supprime certains de ses jeux à tout moment, et notamment entre la date du versement du solde et la date de leur utilisation.

16. Adresses de contact :

Le joueur peut contacter l'Opérateur par l'un des moyens suivants :

- Par fax au Service Clients: +212 05 20 10 45 33
- Par E-mail au Service Clients: service@e-loterie.ma
- Par poste à l'adresse suivante:
 - INTRALOT MAROC SA
 - Boite Postale : 15.927
 - Casablanca : 20.032

17. Droit applicable – Litiges :

- 17.1 Les Conditions Générales sont régies et interprétées conformément au droit marocain.
- 17.2 Tous différends découlant des Conditions Générales, en relation avec celles-ci ou pouvant naître de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution, seront exclusivement tranchés par les Tribunaux de Casablanca (Maroc).

Fait à Casablanca, le 14 avril 2011